ACADÉMIE
DE GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Service Médical

Affaire suivi par
Dr Claire GRENIER
Médecin Conseiller Technique

Claire grenier@ac-guyane fr

Téléphone Secrétariat
05 94 27 21 24

Fax
05 94 27 21 15

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Réf. CG/...J.....J16

B.P. 6011
97306 Cayenne Cedex

Cayenne le 8 février 2021

ADAPTATION du PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL à l'ACADEMIE de GUYANE
FEVRIER 2021

La circulation virale du SARS-COV2 en Guyane est actuellement en baisse et aucun variant n'y a été identifié jusqu'ici. Aussi, les dernières recommandations nationales en matière de protocole sanitaire nécessitent une application aménagée pour notre territoire. Le protocole précédemment en vigueur reste maintenu et, le cas échéant, adapté.

En particulier :
- Le port du masque n'est pas obligatoire en école élémentaire (maternelle et primaire). Il reste déconseillé en maternelle, mais est laissé à l'appréciation des familles en primaire.
- Pas d'éviction systématique de toute une classe en cas de positivité d'un seul élève.

Les mesures suivantes doivent être strictement respectées :

- Respect strict des gestes barrière, du port du masque obligatoire pour les collégiens, lycéens et tous les personnels dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement.
- Utilisation de masques chirurgicaux ou lavables de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le rectorat ou autres masques cat.1 norme AFNOR). Les masques artisanaux ne doivent plus être utilisés.
- Aération systématique des classes toutes les heures, même en cas de pluie.
- Pas de brassage des classes, y compris à la cantine (les élèves doivent garder la même table tous les jours).
- Nettoyage des tables de cantine après chaque service.
- Respect strict des durées d'isolement, aussi bien pour les personnes atteintes de Covid que pour les sujets contacts.

Le respect strict de la septaine pour toutes les personnes de retour de métropole ou de l'étranger, puis la réalisation d'un test PCR, sont impératifs pour lutter contre l'introduction de variants sur notre territoire et lutter contre une reprise épidémique.

Les personnels qui se rendent en vacances dans l'hexagone, notamment, doivent prendre en considération l'obligation d'effectuer une septaine à leur retour.
La rentrée des congés de Carnaval est fixée au 1er mars prochain et il appartient à chacun d'organiser son séjour de manière à être présent à son poste de travail selon le calendrier connu, septaine incluse.

Ces recommandations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie
Emmanuel HENRY
RECTORAT DE LA GUYANE X CAYENNE X